

**Ecole Brel-Brassens à Baillargues**

**PV du 1<sup>er</sup> conseil d'école du jeudi 6 novembre 2025**

Conseil d'école en présentiel.

Début à 18h.

Faire passer la feuille d'émargement

Secrétaires pour ce conseil :

**Pour le GPE** : Mme Maillard

**Pour l'équipe pédagogique** : Mme Fourel

Présents :

Mairie : M.Tapie, Mme Théron, M. Bru

Parents élus représentants au conseil d'école :

Mmes Maillard,

Ruescas, Ramos, Bonnenfant, Girot, Piscitello, Alcazar, Tourrenc, Ottan, De Benoist, Despaquis,

Equipe éducative : Mmes Tissot, Freire, Schwab, Chapon, Martin, Vouillon, Mathieu, Zimmer, Quezel-Guerraz, Lesigne, Esnard, Liguori, Nguyen, Borel, Fourel, M.Villanova, Pulze

Directrice : Mme Goujon

Excusés : M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, M. le Maire, M. Vidal, Mme Seynhaeve, Mme Delavy, Mme Gautier

**Présentation de l'équipe pédagogique et du RASED**

- De nouvelles collègues à la rentrée : Mme Delavy, enseignante en CE1, Mme Le Monnier enseignante en CE1, Mme Seynhaeve enseignante en CE1, Mme Liguori enseignante de CE1-CE2, Mme Esnard enseignante en CM1-CM2, Mme Borel enseignante en CM2, , et une nouvelle AESH : Mme Agostini.
- Cette année l'équipe du RASED (réseau d'aide aux enfants en difficulté) est composée de Mme Buson (maitre E) et d'une psychologue scolaire: Mme Castillan.
- Mme Constance JOYOT : enseignante en UPS (unité pédagogique

- spécifique) auprès des enfants de familles itinérantes et de voyageurs (aire d'accueil de Castries).
- Quand nous avons une demande à faire au médecin scolaire, nous nous adressons au CMS (centre médico scolaire) à Lunel, il y a aussi l'infirmière scolaire du collège, Mme Dubreuil, qui vient régulièrement sur l'école.

## **1. Au sujet du conseil d'école**

### **1.1- Election des représentants d'élèves**

- Son rôle

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental. Il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école. Il donne son avis sur toutes les questions intéressant la vie de l'école. Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

- Élection des parents représentants au conseil d'école

Je remercie Sébastien LAFON du service informatique, Mme Helly et les parents représentants de m'avoir aidée à préparer ses élections.

Nombre d'inscrits : 768/ nombre de votants: 319/ nombre de bulletins blancs ou nuls: 63/ nombre de suffrages exprimés : 256/ taux de participation: 41,54%/nombre de sièges attribué pour le GPE: 19

L'année dernière le taux de participation était de 45,94%.

Pour les prochaines élections : Modalités d'élections de parents d'élèves : vote à l'unanimité du vote par correspondance pour l'année 2026/2027.

### **1. Modification et vote du règlement intérieur**

#### **1.2-**

Le règlement intérieur est établi à partir du règlement de type départemental qui définit le règlement intérieur de

chaque école comme tel :

**Source : Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques**

*Le règlement intérieur de l'école qui est le premier vecteur d'un climat scolaire serein pour l'ensemble de la communauté éducative est établi et revu annuellement par le conseil d'école. Il prend en compte les droits et obligations de chacun des membres de la communauté éducative pour déterminer les règles de vie collective qui s'appliquent à tous dans l'enceinte de l'école. Il rappelle les règles de civilité et de comportement. Il ne saurait en aucun cas se réduire à un énoncé des obligations des seuls élèves. Au contraire, il doit permettre de créer les conditions de prise en charge progressive par les élèves eux-mêmes de la responsabilité de certaines de leurs activités*

*Il détermine, notamment, les modalités selon lesquelles sont mis en application :*

- le respect des principes fondamentaux rappelés ci-dessus ;
- le devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et ses convictions ;
- les garanties de protection contre toute agression physique ou morale et le devoir qui en découle pour chacun de n'user d'aucune violence.

Lecture du règlement intérieur : modifié (N°4 GPE)

1- Peu de changement par rapport au règlement 2024-2025 :  
*cahier de l'élève pour les CE2*  
*Loi : rappel du code pénal*

Suite à une intrusion dans l'école et à une agression verbale envers une enseignante, nous avons établi un fait établissement qui est transmis à notre hiérarchie. Nous notons l'augmentation d'un manque de civilité de certains parents (propos diffamatoires par mail).

Proposition d'intégrer un rappel de la loi dans le règlement intérieur et évoquer le respect de la ligne de courtoisie. Evoquer peut-être le problème de l'entrée des parents pour récupérer les enfants à la garderie à 17h. Attendre derrière la ligne de courtoisie que toutes les classes soient

sorties.

Montre numérique interdite en classe (à éteindre et à mettre dans le cartable).

**Question N°4 GPE : Concernant le mail interdisant les objets personnels dans l'enceinte de l'école, est-il prévu des jeux/activités sur le temps récré pour y palier ? Si les enfants apportaient des jouets personnels peut-être est-ce parce qu'ils s'ennuyaient en récré.**

Objectif de se centrer sur les apprentissages, éviter les pertes de temps (sortie/rangement des jouets) et les conflits entre élèves. Problèmes aussi sur la valeur des jeux (notamment les cartes pokémon). Le récréation sert à jouer (jeux collectifs, aller aux toilettes, gouter) Suite au conseil des délégués de l'année dernière et du 17/10 , demande d'aménagement des cours par la mairie , circuit de billes, coin calme.

Sur le temps méridien, les enfants ont accès à des jeux calmes à l'intérieur (salle gribouilles à Brel, Algeco à Brassens) et d'extérieur (ballons, échasses...).

Concernant le matériel « fantaisie » en classe (notamment stylos et trousse legami), c'est source de distraction et donc une perte de temps pour les apprentissages. A préciser sur la liste de juin en plus de du rappel lors de la journée porte ouverte.

Préciser par mail que pour l'instant les billes sont autorisées dans la mesure du raisonnable.

Règlement voté à l'unanimité.

A signer via l'ENT par les familles (sur le cahier de liaison de chaque classe : une information sera faite sur le blog de l'école).

## **2. Point mairie**

### **2-1 : Point sur les travaux**

De nombreux travaux et un grand ménage des deux bâtiments ont été effectués durant l'été. Nous remercions la mairie ainsi que l'équipe du service technique, du service informatique et l'équipe de l'entretien des locaux.

Travaux les plus conséquents : 3 classes repeintes (2 cet été et 1 en octobre) - changement de toutes les unités centrales des classes)

Une demande de pose de filtres solaires est faite depuis 2 ans sur les vitres de la salle des maîtres et de la classe 23 du bâtiment Brel.

La mairie a proposé d'installer des ventilateurs de plafond à Brassens.

#### **Questions sur la cantine (N°6 GPE)**

**Question N°6 GPE : Cantine : toujours pas mal de retours négatifs, repas froids, aliments durs et pas forcément bons, est-ce que la mairie a pris note de ce point et réfléchit à des mesures pour améliorer la qualité de l'alimentation de nos enfants sur le temps scolaire ?**

Réponse de la mairie :

Proposition aux parents élus de venir manger à la cantine. Les parents informent qu'ils ne reçoivent pas les invitations aux commissions cantine.

Constat : le problème c'est que les enfants sont de plus en plus difficiles. Pour ce prix, il est difficile d'avoir un repas gastronomique.

#### **2.3- Exercice incendie et PPMS (plan particulier de mise en sûreté)**

**23/09/2025 exercice incendie -14/10/2025 exercice menace majeure intrusion - un exercice risque majeur inondation aura lieu le 18/11**

Les exercices se sont bien déroulés. Ils permettent aux élèves et aux enseignants de prendre leurs repères et d'adopter les bonnes postures. Avec Marie Gatel (assistante de prévention/ formatrice SST et incendie à la mairie) et la police municipale, nous faisons un retour à la mairie sur les éventuels dysfonctionnements (manque des verrous et clés). Un compte rendu est aussi fait à l'Académie. Il y aura d'autres exercices dans l'année. Pour ces deux premiers exercices, les élèves et les enseignants ont été prévenus. Pour les exercices suivants, ils ne le seront pas.

**Intervention de M Bru** : Trop de visuel avec les vitrages. Prévoir peut-être des filtres opacifiants. Demande de rajout de caméra à l'entrée de l'école. Pour avoir une trace en cas d'incivilité.

**Retour enseignant** : Nous n'avons pas la clé pour sortir par la rue des écoles. Il faut trouver une solution pour une sortie efficace en cas d'évacuation.

**Proposition des parents** : avant l'étude pour une sortie sécurisée, équiper les enseignants avec une clé ou modifier le barillet et l'adapter aux nouvelles clés.

#### **2.4- Respect des règles et sécurité dans l'impassée (Question N°5 GPE)**

**Question N°5 GPE : Est-ce qu'un rappel peut être fait concernant les obligations aux abords de l'école (descendre du vélo, pas de chien même tenus en laisse...)?**

**Réponse de l'équipe pédagogique** : Question récurrente. Serait-il possible d'envisager une solution pérenne ?

**Réponse de M. Bru** : Il y a un arrêté municipal pour les chiens, les vélos et le tabac. Possibilité de verbaliser. Le problème c'est que la priorité est la sécurité des enfants au niveau de la circulation. Il n'y a que 3 agents donc il n'y a pas toujours de disponibilité pour la verbalisation.

La police a fait une demande de rajout de panneaux pour la cigarette, les vélos et les chiens.

A rajouter sur le règlement intérieur : interdiction de rentrer dans l'enceinte de l'école avec un chien.

**Réponse de la mairie** :

#### **2.5- ALP (Question N°7 GPE)**

**Question N°7 : Aide aux devoirs sur le temps ALP du soir : serait-il possible de le mettre en place en sondant des étudiants, retraités... ? Dispositif « CLAS » Contrat Local d'Accompagnement Scolaire soutenu par la CAF de l'Hérault qui est gratuit et ouvert à tous, en avez-vous déjà fait la demande de financement ?**

**Réponse de la mairie** : CLAS ciblé sur les enfants en décrochage. Problème du bénévolat, c'est qu'il faut gérer la continuité et qu'il faut faire un lien avec du personnel

mairie.

**Enseignants** : il existe des personnes dont des retraités qui sont volontaires.

Constat : difficulté car il faut avoir un local dédié.

La mairie ne peut pas s'engager à financer une aide aux devoirs avec du personnel rémunéré.

**ALP** : on ne peut pas demander aux personnes de l'ALP d'aider aux devoirs car ils ont la responsabilité de la surveillance.

## 2.6- Nouveau groupe scolaire (Question N°8 GPE)

### **Question N°8 : Nouvelle école : qu'en est-il de ce projet ?**

**Réponse de la mairie** : Les effectifs stagnent et ne sont pas amener à augmenter. Pour les bâtiments qui vont être livrés, le profil de famille ne correspond pas aux écoles maternelles/élémentaires. Pas de projection sur la hausse.

**Equipe pédagogique** : La nouvelle école était prévue depuis longtemps et là on est en effectif élevé car il n'y a plus de salle disponible pour la moindre activité. Plus de salle pour la musique, la motricité. Certes les moyennes par classe sont respectées mais les locaux et les cours sont saturées. Il n'y a plus de temps calme. L'école est exploitée à temps plein avec la garderie ce qui induit du bruit et de l'agitation tout le temps.

**Parents élus** : On déplore la transformation des salles dédiées aux activités pour accueillir des classes. Surcharge des cours. La nouvelle école ne se justifiait pas uniquement par l'augmentation des effectifs mais par le fait que l'école actuelle est surchargée. Demande d'utiliser une partie du budget qui était attribuée à cette nouvelle école pour améliorer l'existant (proposition de modifier ou d'adapter l'ancienne maternelle pour faire des salles d'activités). Demande de plan de mise en sécurité canicule/chaleur. Réitération de la demande de climatisation à Brassens.

**Mairie** : Le problème vient du financement. Augmentation du budget au fur et à mesure du projet (début il y a 5 ans). Projet en réflexion pour adaptation. Pour la chaleur à Brassens, normalement installation de ventilateurs de plafond.

En conclusion, proposition d'une réunion dédiée à ce sujet avec les parents élus et les enseignants pour faire un point

pour la suite.

### 3. **Point sur la rentrée 2025 et 2026**

#### 3.1-Effectifs

Répartition par niveau 2025-2026		Prévisions par niveau 2026-2027	
CYCLE II	273	CYCLE II	266
CP	97	CP	83
CE1	86	CE1	97
CE2	90	CE2	86
CYCLE III	193	CYCLE III	181
CM1	92	CM1	90
CM2	101	CM2	91
TOTAL	466	TOTAL	447

19 classes, 466 élèves, soit une moyenne de 24,5 élèves par classe

CP	CP	CP	CP	CE1	CE1	CE1	CE1-CE2	CE2	CE2	CE2	CM1	CM1	CM1	CM1 CM2	CM2	CM2	CM2	CM2
25	24	25	23	25	26	25	24	26	25	25	26	25	25	25	24	22	24	22

Inscriptions à venir : 1 CE2+1 CM2 en janvier

#### 3.2- Coopérative scolaire

Le compte rendu d'activité financier de l'année scolaire 2024-2025 a été clôturé avec 11 909€48 sur le compte.

Au 4/11 solde de 16 417€53 (en enlevant les frais annexes à la gestion de l'école, la somme de 14€ par élève a été attribuée pour cette année scolaire).

Participation des familles à la coopérative scolaire de la rentrée 2025 : 4 017€. Nous remercions les familles qui ont contribué à l'OCCE.

Dons des associations GPE : 1 650€, 1 400€ seront attribués à l'achat de matériel pour les élèves à profil particulier (

casque anti-bruit, isoloirs, sabliers, fidgets)

Il est impossible de vous transmettre un compte rendu détaillé. Le logiciel de l'OCCE a été fermé au mois de mai 2025 et toutes les lignes d'écriture ont été perdues. Un nouveau logiciel est disponible depuis le mois d'octobre ( cela coûte 1 170€ à la coopérative scolaire).

Budget mairie : 70 euros par élève (40€ fournitures scolaires réparties comme tel : 35€ pour les fournitures des élèves et 5€ pour le papier A4 et A3 + 30€ pour les sorties pédagogiques) .

#### **4. Projets pédagogiques (Questions N°2 et N°3 GPE)**

##### **4.1- Evaluations nationales**

Ces évaluations se sont déroulées pour tous les niveaux du 8 au 19 septembre et la saisie des résultats faites par les enseignantes s'est effectuée en jusqu'à fin septembre. Ces évaluations servent à situer les acquis de chacun en début de CP, de CE1 et de CM1.

Les enseignantes font des rendez-vous individuels avec les parents d'élèves. L'APC est proposé et dans un second temps, les enseignantes, après une réflexion en conseil de cycle, ont la possibilité de faire appel au RASED.

De prochaines évaluations nationales pour les CP auront lieu du 12 au 30 janvier 2026.

- Evaluations nationales 6ème : Le collège nous transmettra les résultats, nous en discuteront lors du prochain conseil école-collège. ( le jeudi 11 décembre)

Mme Tissot est la coordonnatrice entre le collège et l'école élémentaire. Elle est chargée du lien entre les cycles et de trouver les points d'amélioration.

##### **4.2- Climat scolaire**

- Journée du bien vivre ensemble vendredi 28 novembre, sous forme d'ateliers. Présence de la gendarmerie de Castries et de l'infirmière scolaire.
- Elections de délégués (début octobre) pour les cycles 3 et les CE2 et un conseil de délégués par période avec la

directrice. Un compte rendu de ce conseil est fait et une restitution est organisée par les délégués dans chaque classe. Laura Théron est présente à ces conseils de délégués.

-Intervention de l'infirmière scolaire dans les classes.

**Parents élus** : Retour de famille à propos de bagarres à Brassens

Réponse : demander aux parents de prévenir directement les enseignants via ENT ou appeler la directrice.

#### **4.3-Projets pédagogiques**

-**Séances informatique à la médiathèque** avec Sébastien Lafon (utilisation de l'ordinateur, composants et traitement de texte, découverte de la programmation) et **séances autour du livre** à la médiathèque avec Amélie Lovisolo : les élèves travaillent en demi-groupe.

-**EPS**: intervenants mairie Marie Gatel (3 classes), Séverine Charot (8 classes), et Joris Bertaux (7 classes). La journée du sport scolaire

-**Piscine** pour les classes de CP, CE1,CE1/CE2

-**Projet musique/ Cité des arts** pour 3 classes de CP

- Classe de CM2 : séances à la patinoire
- cycle 3 : participation au prix des incorruptibles
- Projet classe de CM2 avec une classe de 6ème (poème affiche : Liberté, projet avec un artiste au collège)
- Projet classe de CM2 avec une classe de St Brès et en lien avec une classe de 5ème (danse, chant et poème autour du monde)
- Patinoire pour une classe de CM2
- Cycle 3 : prix des incorruptibles
- classes découverte CP
- voile en attente par rapport au financement
- golf CE2
- le centre équestre n'existe plus
- **Projet de création musicale avec Amandine Roques** pour la classe de CM1 de Mme Helly . Question N°2 GPE : Projet Happy Kids, ne serait-ce pas un projet trop prenant pour des CM2 devant être préparés au collège, pourquoi ne pas être resté sur des CE2 ou CM1 ? Pourquoi une telle augmentation, 50€ cette année, certains parents ayant payé moins les années précédentes car leur enfant avait déjà fait partie du projet en CE2/CM1 ? D'ailleurs beaucoup d'enfants sont peu voire pas motivés car ont déjà participé avant.

Réponse de Mme Helly qui est toujours impliquée dans le projet :

C'est une classe musique qui s'adresse plus particulièrement au cycle 3 (CM1, CM2, 6ème).

Cette année, ce sont des CM2 à Baillargues, des CM1/CM2 à Carnon et des élèves de sixième du collège de Jacou qui participent.

C'est un projet transversal dans lequel les élèves vont travailler dans le domaine de l'oral, l'écrit, le travail de groupe, le corps et la voix et le vivre ensemble. Ce projet va également leur permettre de prendre confiance en eux et de jouer positivement sur l'estime qu'ils ont d'eux-même. C'est un joli cocktail participant à la préparation à l'entrée au collège.

Ce projet a déjà fait ses preuves et il est validé par Monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale chaque année par la mention « Très favorable ». Si ce projet était trop prenant pour des CM2 et risquerait de freiner leur scolarité, Mr Alauzun ne le validerait pas.

Depuis que le projet est devenu « classe musique » la participation des parents s'élève à 50€. C'est exactement la même chose pour une classe voile, classe cinéma ou autre. La seule différence est que la classe musique couvre l'année scolaire permettant aux élèves de développer des savoirs faire au fil de l'année. Cette classe représente une cinquantaine d'heures d'activité dans l'année (bien plus du coup qu'une classe voile ou autre pour une participation des parents équivalente) .

Pour cette affirmation, il serait intéressant que Mr Pulze fasse un petit sondage anonyme dans sa classe.

- J'ai déjà participé et je suis très content(e) d'être encore dans la classe musique cette année.
- J'ai déjà participé et ça ne m'intéresse pas.
- C'est la première année que je suis dans la classe Happy Kids et je suis très content(e).
- C'est la première année et je ne me sens pas du tout motivé(e) par le projet Happy Kids.

Les financements sont complexes, les bus sont chers, pas de subvention de la mairie (projet classe découverte, projet voile). Une subvention de 1 400€ en 2024-2025 a été octroyée pour le poney et sera réinjectée dans les sorties pour l'année en cours.

Réponse mairie : On ne peut pas répondre favorablement systématiquement.

Demande faite en début d'année scolaire de la mairie sur les trajets en bus sur l'année. Y a-t-il un retour ?

**Réponse mairie :** C'était une demande de la métropole. Normalement les bus d'éveil sont reconduits cette année et les trajets pour la piscine sont maintenus.

**Question N°3 GPE : Quels sont les projets scolaires prévus cette année ?**

## **5. Questions du GPE**

**Question N°1 : Serait-il possible de mettre en place un spectacle de fin d'année ?**

Pas de lieu pour répéter, pas de motivation de l'équipe pédagogique. Trop compliqué avec les effectifs.

Cinéma à Noël dans la salle Claude Plan : lundi 15 et mardi 16 décembre (demande faite pour utiliser la salle Claude Plan).

### **Présentation des actions du GPE :**

- Halloween : parade, boum... Objectif convivialité atteint.
- Chocolat de Noël, brioches, puces de Noël et sapins.  
La tombola sera prévue en fin d'année scolaire.

2<sup>ème</sup> CE le mardi 10 février 2026  
Fin du conseil d'école à 20h15